

Vers une *pax antiterroriste* ?

La lutte antiterroriste constitue, depuis les attentats du 11 septembre 2001, une priorité pour les Etats, au point de s'imposer comme un nouveau paradigme mondial. Mais le monde qu'ils façonnent au nom de la sécurité contamine dangereusement paix et démocratie.

Pierre TARTAKOWSKY, président d'honneur de la LDH

En théorie, l'art militaire ne sert que la paix: *si vis pacem...* Mais l'histoire nous enseigne que les réalités politiques – nationales et internationales – sont façonnées par des rapports de forces, dont la violence armée. Laquelle, lorsqu'elle se déchaîne, imprègne l'ensemble du corps social.

En théorie, l'antiterrorisme est au service de la sécurité... En quoi la lutte antiterroriste imprègne-t-elle aujourd'hui les sociétés mobilisées dans ce cadre ? Et sur la base de quel modèle ? L'ambition ici ne saurait être d'apporter une réponse exhaustive à ce double questionnement. Il y faudrait un tour du monde et plus de quatre-vingt jours. L'ouvrage coordonné par la LDH⁽¹⁾ consacre à l'étude des mutations de la politique mondiale un chapitre dont on ne saurait trop recommander la lecture. L'ambition, ici, est plus modeste : examiner si et comment l'émergence d'un terrorisme global a consacré un contre-modèle de lutte, lui-même calqué et articulé à des logiques d'affrontement militaire.

De fait, les attentats du 11-septembre ont tourné une page de l'histoire diplomatique, modifié les termes du débat international et inscrit la « violence légitime » des Etats au cœur de leurs propres dispositifs politiques. A un risque perçu comme global – et qui s'est manifesté globalement – s'est logiquement opposé un projet global des répliques possibles. Cette évidence, indiscutable et peu discutée, s'est de fait imposée comme modèle intangible, sans grande considération pour l'analyse des risques, de leur nature. Cette « guerre au terrorisme » – dont les effets ne cessent de produire du désastre international – a d'ailleurs été adop-



© DR

tée comme agenda aussi bien par des démocraties libérales que des régimes autoritaires, voire dictatoriaux. Cela ne signifie évidemment pas que ces régimes soient équivalents ; mais cela donne la mesure des effets d'aubaine favorisés par un vocable confus, au service de l'agitation de grandes peurs sécuritaires⁽²⁾.

Effets d'aubaine, « campisme » et nœuds de vipères...

Hiram Warren Johnson, qui fut gouverneur de Californie puis sénateur, restera dans l'histoire pour avoir déclaré : « *La première victime d'une guerre, c'est la vérité.* » Le constat vaut pour l'antiterrorisme. Il devrait même être étendu à l'intelligence, au débat public, aux libertés publiques. Car les contre-offensives aux attentats se sont développées sur trois fronts, de façon autonome, mais selon des dynamiques et des logiques de plus en plus convergentes, sur un mode épidémique. Le premier de ces fronts est celui des expéditions militaires, déclenchées par l'administration américaine contre la réticence de l'état-major et à la faveur – ce n'est pas anodin – d'un énorme mensonge d'Etat sur de

(1) *Le monde qui vient. Entre périls et promesses. 2000-2015 : un état des droits*, La Découverte, 2016.

(2) On lira avec intérêt l'ouvrage collectif coordonné par Didier Bigo, Laurent Bonelli et Thomas Deltombe, *Au nom du 11 septembre...*, La Découverte, 2008.



pseudo-armes de destruction massive détenues par Bagdad. Cette «scène primitive» va fasciner et séduire, malgré quelques débats notamment à l'initiative de la France, au point de s'imposer comme paradigme, sans objectifs précis ni évaluation des difficultés, sans considération pour les effets d'engrenage tant espérés par les réseaux terroristes, ni bilans de ces opérations.

Cet *hubris* guerrier s'est accompagné d'un laissez-faire stratégique spectaculaire, d'abord vis-à-vis des effets d'aubaine saisis par des régimes comme celui de Pékin, de Moscou ou d'Istanbul, pour, à la façon d'un coucou, verser leurs œufs liberticides dans le nid douillet de l'antiterrorisme. Au Monopoly de l'information mondialisée, les Ouïgours, Kurdes et autres Tchétchènes, auparavant labélisés «droits de l'Homme», se sont retrouvés sur la case «terroristes»: «allez directement en prison».

L'exclusivité de la priorité antiterroriste s'est également accompagnée d'un retour non moins spectaculaire du «campisme». Dans cette vision du monde, les ennemis de mes ennemis sont mes amis. C'est ainsi que l'Arabie saoudite et le Pakistan, de notoriété publique grands pourvoyeurs de terro-

Corrélativement aux expéditions militaires et aux mensonges qui les légitiment, le Patriot Act de George Bush importe, en 2001, l'esprit de guerre dans la sphère démocratique (ici son renouvellement, en 2006). Une militarisation du débat public qui va faire école...

risme et de terroristes, sont devenus les «meilleurs amis» d'un Occident obsédé pêle-mêle par l'Iran, par l'Irak, par les Talibans, par l'Etat islamique... L'exécution de Ben Laden résume à elle seule la complexité ainsi créée. L'ennemi n°1 des Etats-Unis d'Amérique est en effet exécuté sur le territoire du Pakistan, allié stratégique de Washington, alors qu'il est protégé par l'Inter-Services Intelligence (ISI), les services secrets d'Islamabad, armés et financés par les Etats-Unis et également «tuteurs» des Talibans afghans, lesquels déclenchent des attentats terroristes à Kaboul et combattent les forces occidentales...

Ces nœuds de vipères donnent lieu à d'excitants rebonds dans des séries télévisées, dont *Homeland* reste l'archétype, qui illustrent parfaitement la paranoïa montante. Au-delà de cet apport à la culture populaire, ils renforcent le caractère illisible des objectifs des mobilisations sécuritaires, les jeux d'alliances qui les accompagnent, les ennemis qu'elles visent. Cette confusion générale rend extrêmement difficile un débat public sur une évaluation raisonnée des stratégies mises en œuvre; d'autant plus difficile, d'ailleurs, que celles-ci alimentent un cycle plutôt que d'y mettre fin, et que chaque nouvel attentat bouleverse davantage une opinion publique révulsée par son caractère absurde, lâche et meurtrier.

C'est dans ce cadre que s'accélère et se légitime l'adoption de politiques visant à ériger de nouvelles frontières, à renforcer les anciennes et à contrôler plus étroitement aussi bien les flux et les circulations que les oppositions exprimées ou latentes. La limitation des droits et libertés chemine alors avec des mesures d'exception allant de l'espionnage intérieur à des mesures de coercition telles que transferts clandestins de prisonniers, acceptation euphémisée de la torture, assassinats ciblés...

L'impact de la «guerre au terrorisme» sur les droits et libertés

«Politique intérieure? Je fais la guerre. Politique étrangère? Je fais la guerre.» Depuis 1918, la citation de Clemenceau n'a pas pris une ride. Corrélativement aux expéditions militaires et aux mensonges qui les légitiment, le Patriot Act de George Bush importe, en 2001, l'esprit de guerre dans la sphère démocratique. Là encore, cette militarisation du débat public va faire école. La sécurité, devenue première des libertés, va sans cesse être invoquée pour légitimer une véritable OPA juridique de l'Etat sur les droits et libertés des citoyens. Cette OPA se développe autour de principes clairement énoncés. Le premier, c'est qu'il est juste et sans risque que l'administration sache le maximum de choses sur un maximum de gens. Car chacun est capable de tout. Le deuxième, c'est qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que, partant, mieux vaut cent

innocents incarcérés qu'un seul suspect en liberté. Le troisième, qui découle des deux précédents et du « campisme » international, c'est que chacun est sommé de choisir entre le camp de l'ordre et le camp de ceux qui le combattent. Dans ce cadre, qui permet tous les amalgames, tel militant écologiste devient un « djihadiste vert » et les défenseurs des libertés au mieux des idiots utiles, le pire dépendant des contextes politiques nationaux.

Ainsi, ces « fronts » de guerre – projection internationale, enfermements frontaliers, mesures liberticides – reviennent-ils, tels des boomerangs, percuter avec force les valeurs qu'ils étaient censés défendre et promouvoir. Bien évidemment, ce schéma général n'est que général. Il combine de fortes contradictions et des tensions entre jeux d'acteurs, entre coopération internationale et préoccupation de maîtrise nationale des informations, renseignements, réseaux et « parrainages » des « correspondants » de terrain en fonction des sphères d'influence historiques des uns et des autres, mais aussi en fonction de leurs appétits. L'antiterrorisme, à l'image du monde lui-même, est une réalité complexe, en mouvement, et fragmentée. Comme dans n'importe quel jeu multiacteurs, les interactions sont parfois inattendues : les « coups » de la Corée du Nord, ceux de l'Arabie saoudite, par exemple, viennent illustrer qu'il n'y a ni grand schéma ni grand complot ni une nouvelle *pax romana*.

Règne du soupçon et extension de la surveillance

Il y a bien, en revanche, une tendance lourde. Elle se manifeste en construisant pierre à pierre et sous nos yeux une société globale de suspicion, avec des outils ad hoc mondialisés, dans laquelle chacun est a priori jugé capable du pire et doit donc être surveillé, voire « anticipé ». Sans qu'il soit besoin d'en rajouter, ces mécaniques du soupçon opèrent au détriment des populations les plus faibles, les plus stigmatisées, que ce soit au plan social ou au plan « ethnique ». En France, la reconduction à cinq reprises de l'état d'urgence, sa prise de relais par la loi de sécurité intérieure ont ainsi illustré cette combinaison d'un aveuglement sécuritaire, d'une efficacité contestable, d'un solide mépris quant à l'essence même de la République et de la démocratie, et, enfin, d'une activation de discours et d'actes de stigmatisation à l'encontre de personnes désignées explicitement ou implicitement comme suspectes, voire carrément « complices ».

Ainsi l'antiterrorisme aura-t-il contribué en quelques décennies à dessiner une nouvelle *pax*, à la fois chaotique et autoritaire, dans laquelle les sociétés subissent l'aléa de la violence plus qu'elles ne le maîtrisent, aléa que les démocraties internationales en s'infligeant, de façon autodestructrice, un tamisage sans fin entre conformes et déviants. ●

Des droits pour de faux

Le droit international du travail existe sur le papier. Pourtant, il peine considérablement à s'imposer face à d'autres règles, notamment celles qui organisent les échanges commerciaux et financiers et qui, de facto, priment sur les droits sociaux. Une troisième guerre mondiale... sociale ?

Bernard THIBAULT, représentant des travailleurs au conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT)

Depuis près d'un siècle, l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment – elle n'est pas la seule –, enrichit un corpus de normes censées s'appliquer à tous les Etats les ayant ratifiées. Huit textes sont même réputés d'application universelle compte tenu de l'importance des sujets qu'ils couvrent : libertés syndicales, lutte contre le travail forcé, lutte contre le travail des enfants et lutte contre les discriminations. Mais les difficultés dans leur mise en œuvre et le contrôle de leur application réelle laissent penser qu'il s'agit là de droits pour de faux, d'engagements de papier dont ne soucient guère les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires de trop nombreux pays. Une forme de déni de droit qui nécessite, en réponse, une mobilisation citoyenne mondiale en faveurs de droits sociaux universels effectifs. Un sentiment largement répandu revient aujourd'hui à considérer que la mondialisation est néfaste par essence, qu'elle contribue à saper et affaiblir les modèles sociaux et les solidarités. Si la mondialisation des échanges s'est effectivement largement développée sur la mise en concurrence des travailleurs et des normes qui les protègent, prôner un mouvement de repli sur soi, dans le cadre des Etats-nations, serait une double erreur. D'abord parce qu'il s'agirait d'une volte-face par rapport à ce qui a fondé l'engagement syndical internationaliste du XIX^e siècle. Ensuite parce que